



Communiqué de presse, le 20 mars 2013

Crise du photovoltaïque : Vives inquiétudes des installateurs d'équipements et du secteur de la construction

Vers une crise de confiance : des commandes de panneaux sont déjà annulées.

Le défi énergétique est au cœur des stratégies de redéploiement de la Wallonie dans l'économie verte et le développement durable. L'Alliance emploi-environnement répond pleinement à cet objectif et stimule déjà l'activité de rénovation énergétique des logements wallons. Le projet de SDER (schéma de développement de l'espace régional) et de plan Horizon 2022 confirment l'importance de miser sur la performance énergétique du bâti wallon et sur la promotion des sources d'énergies renouvelables pour parvenir à l'autonomie énergétique de la Région et à l'avènement des « smart cities » et des « smart grids », clés de la troisième révolution industrielle prônée par l'économiste américain Jeremy Rifkin.

Des filières comme la cogénération, la biomasse, l'éolien, la géothermie, les pompes à chaleur, le solaire thermique et photovoltaïque, peuvent créer dans les prochaines années des dizaines de milliers d'emplois. **Cependant, le photovoltaïque, victime de son succès, suscite aujourd'hui les plus vives inquiétudes du secteur de la construction et des installateurs de panneaux photovoltaïques en particulier.** Le secteur comprend bien entendu la nécessité d'instaurer un nouveau régime à partir du 1^{er} avril prochain, qui concilie efficacité économique et maintien de la stimulation de la filière (tout en supprimant les effets d'aubaine). Le futur régime Quali watt qui garantit un retour sur investissement dans le temps constitue, malgré certaines zones d'ombre, une bonne base de travail.

Le cœur du problème est l'annonce, dans les médias, de la baisse imposée du prix du certificat vert, avec effet rétroactif, pour les détenteurs de panneaux PV dans le régime actuel. **Cette annonce suscite déjà une crise de confiance au sein de la population et des investisseurs potentiels : des commandes de panneaux sont déjà annulées.** La CCW et RBF appellent avec insistance le Gouvernement wallon à clarifier d'urgence sa position et à rassurer la population et les investisseurs sur les règles de sécurité juridique qui doivent s'imposer à tous, acteurs privés comme acteurs publics, au risque de s'exposer à des recours en justice. **Dans le cas contraire, des entreprises de la filière photovoltaïque fermeront leurs portes, de nouveaux emplois seront perdus, et la confiance serait mise à mal vis-à-vis d'autres politiques publiques, dans la construction et au-delà.**

Avant que des décisions précipitées soient prises, et faute d'informations validées à l'heure actuelle, **la CCW et RBF demandent donc d'urgence une concertation avec le Gouvernement wallon pour garantir un développement juridiquement et économiquement harmonieux des filières d'énergies renouvelables.** D'autres solutions peuvent exister permettant de respecter la légalité et les objectifs du Gouvernement wallon.

Pour davantage d'informations :

- **Francis Carnoy, Directeur général de la CCW :
02/545.56.68 – 0476/47.57.56**
- **David Germani, Directeur de RBF : 0474/69.52.41**